



# Communiqué de presse

Mende, le 27 février 2014

---

## **Attribution du Label « Village Etape » à la commune de Florac.**

---

Le Label « Village Etape » a pour objectif de distinguer les communes qui proposent des services de qualité aux usagers et d'offrir à ces petites communes (population inférieure à 5 000 habitants) une opportunité de développement économique et touristique, dans l'esprit de la politique dite du « 1 % Paysage et développement ».

À l'origine, ce label ne pouvait être attribué qu'à une commune proche (située à moins de 5 km ou à moins de 5 min) d'une autoroute ou d'une route nationale à caractéristiques autoroutières. En octobre 2013, une nouvelle charte allégeant les exigences en termes de capacité d'hébergement et de restauration a ouvert la possibilité à des villages situés au bord de routes importantes telles que la RN106, de devenir villages étapes.

En Lozère, les communes de La Canourgue et d'Aumont Aubrac bénéficient déjà de ce label au regard de leur situation à proximité de l'A75.

Après plusieurs mois d'instruction conduite par la sous-préfecture de Florac, le comité d'experts a rendu un avis positif ouvrant la possibilité de signer une convention ce 25 février 2014 par Guillaume LAMBERT, préfet de la Lozère.

Cette signature est l'aboutissement de l'implication de tous les acteurs dans ce dossier :

- ✓ Engagements des commerçants et de leur association ainsi que celui de l'organisme d'accueil et d'information touristique, à respecter les dispositions de la charte.
- ✓ La mairie s'est montrée réactive à chaque demande et a d'ores et déjà engagé des actions, notamment en matière de signalisation.

La convention est signée pour une durée de 5 ans. Son renouvellement doit faire l'objet du dépôt d'une nouvelle demande 4 mois avant l'expiration de cette période.